



I.B.S

INSECTICIDE de CONTACT
pour INSECTES VOLANTS et RAMPANTS présents au moment de la pulvérisation
A BASE de CITRONNELLE A 2 3 9 5

ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une combinaison de fonctions insecticides

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

P R O D U I T A C T I F	
. ETAT PHYSIQUE	Liquide.
. MASSE VOLUMIQUE	770 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	Neutre.
. POINT D' ECLAIR	63°C afnor coupe fermée.
. INFLAMMABILITE	Point d'éclair supérieur à 55°C, classe A3
. ODEUR	Essence de citronnelle
. COULEUR	Incolore
G A Z P R O P U L S E U R	
. Propulseur hydrocarboné.	

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

AEROSOL POUR UTILISATIONS PROFESSIONNELLES

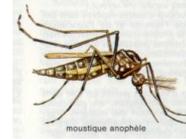
Composition insecticide à base de pyrethrinoïdes synergisés :
CYPERMETHRINE, BUTOXYDE DE PIPERONYL, ALLETHRINE,
TETRAMETHRINE, PERMETHRINE.

. **Action destructrice de choc** agissant sur le système nerveux des insectes volants (mouches, moustiques, guêpes, frelons, etc), **également actif sur les insectes rampants** présents au moment de la pulvérisation.

. Par la présence d'extraits de Citronnelle, apporte un **effet répulsif dissuasif** pour les mouches, moustiques.

. Apporte une solution de remplacement pour la destruction des insectes, mouches notamment, devenus résistants aux organochlorés ou phosphorés.

. **Brouillard sec**, sans retombées humides.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

. Pour toute application, que ce soit en intérieur comme en extérieur, comme pour tout insecticide en aérosol, veiller avant de pulvériser à ce qu'aucune source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement) soit présente dans le local ou les environs du lieu d'application.

. Effectuer une brève pulvérisation de préférence en direction du plafond directement sur les insectes.

. Ne pas pulvériser vers des denrées alimentaires, retirer les produits non emballés et les matériels pouvant être mis en contact direct avec les aliments (en cas de contact avec les surfaces pouvant être au contact des denrées, laver soigneusement avec un détergent compatible pour l'utilisation en industries agroalimentaires).

RECOMMANDATIONS



DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage Biocide TP 18

CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60 CAS 52315-07-8

1.20 g/kg

3-(2,2-DICHLOROVINYL)-2,2-

DIMETHYLCYCLOPROPANECARBOXYLATE DE M-PHENOXYBENZYLE CAS 52645-53-1 0.70 g/kg

(1,3,4,5,6,7-HEXAHYDRO-1,3-DIOXO-2H-ISOINDOL-2-YL) MÉTHYL

(1R-TRANS)-2,2-DIMÉTHYL-3-(2-MÉTHYLPROP-1-

ÉNYL)CYCLOPROPANECARBOXYLATE ; D-TÉTRAMÉTHRINE

CAS 1166-46-7 1.16 g/kg

PIPERONYL BUTOXYDE CAS 51-03-6 5.45 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un lessivage complet, suivi d'un rinçage contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs mois. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



. E.R.P. ; 17 bis rue louis loucheur 69009 Lyon- France
Téléphone : 04-78-83-03-06 Télécopie 04-72-20-02-71 Mobile : 06-10-16-11-68
Siret n° 420 383 648 00011 RCS Lyon TVA européenne FR 24 42 03 83 648 APE 4675 ZA
Site [http// www.produits-erp.com](http://www.produits-erp.com) Email produits.erp@wanadoo.fr